

Date de la convocation : 11 Septembre 2019

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le DIX HUIT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX NEUF, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Tony GUERY — Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND — Gérard BARTHELEMY - Jocelyne VIET – Paul-Marie CACHEUX - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON — Jean-Marie RADOTIN -

**ÉTAIENT EXCUSES :** David JACQUET (pouvoir à Jackie PASSET) – Vincent FOURNERET – Pascale YVIN (pouvoir à Cathia) – Karine LEROY

**ABSENTE :** Emmanuelle LEGRAS –

**Secrétaire de Séance :** Bernadette ROEGIERS

\* \*  
\*

**1) (09/2019-44) - CONTRAT NATURE 2050**

Le Conseil Municipal accueille Guillaume DELAUNAY, chargé de mission biodiversité du PARC NATUREL REGIONAL, pour une intervention sur le thème du contrat nature 2050.

Ce dispositif de contrat nature a été initialement évoqué et proposé par le PNR dans le cadre d'une rencontre-conseil lors du dernier programme d'émondage, services sollicités notamment pour les frênes du Port St Maur.

Guillaume DELAUNAY présente le dispositif porté par la Région des Pays de la Loire-II s'inscrit dans le label TEN (territoire engagé pour la nature) pour une durée de 30 ans, d'où l'appellation CONTRAT NATURE 2050.

L'objectif du contrat nature est de soutenir les territoires pilotes qui désirent mettre en œuvre des projets concrets de préservation des réseaux écologiques.

Le principal enjeu est de conforter l'existant et d'optimiser la gestion par la reconstitution d'un espace bocager à vocation environnementale et valorisable durablement du point de vue agricole (pâturage), et également permettre la valorisation d'espaces à des endroits stratégiques de la commune (Entrées de bourg).

Vu le dispositif « Contrat Nature 2050 » mis en place par la Région Pays de la Loire et la Caisse des Dépôts et de Consignation,

Vu le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » mis en place par la Région Pays de la Loire,

Considérant, qu'en application de la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, les territoires relevant d'un périmètre de SCOT constituent une cible privilégiée,

Considérant la volonté du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine d'être structure relais unique des projets de son territoire, en qualité d'Assistant à Maîtres d'ouvrage,

Considérant que les vallées saumuroises pourraient s'inscrire dans cette action de continuité écologique de ses sites, dans le cadre de la démarche trames vertes et bleues,

Considérant la démarche déjà initiée par la commune de gérer durablement ces espaces publics agro-naturels,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions :

ACCEPTTE de s'engager dans ce programme sur la thématique « Renforcement des trames verte et bleue dans les vallées saumuroises », sous réserve de l'obtention des financements des travaux à hauteur de 80% de la dépense HT ;

ACCEPTTE de soutenir une candidature en tant que Territoire Engagé pour la Nature et valorise le projet communal de Contrat Nature 2050 dans ce cadre.

Les principales actions retenues sont :

- Port St Maur : retrait des déchets, abattage, élagage, taille d'entretien des arbres têtards, broyage de ronciers et de rejets de frênes, agrandissement de la mare, pose de clôture, raccordement à l'eau de la ville, création d'un abri ;
- Boire Girard : retrait des déchets, entretien de la ripisylve, taille d'entretien des arbres têtards, retalutage de berges de la boire, création de zones plus profondes dans la boire ;
- Prairie à proximité des services techniques : pose de clôture, plantation d'arbres isolés, raccordement à l'eau de la ville
- Le Fraubert : retrait des déchets, entretien de la ripisylve, taille d'entretien des arbres têtards, abattage, élagage, rognage de souches, semis de prairie, retalutage de berge de la mare, pose de clôture, création de passerelles, plantation de haies bocagères, raccordement à l'eau de la ville, régalaie de terre, broyage de ronciers ;
- Prairie de la STEP : abattage de sapins, brulage et tri du grillage présent dans les sapins, plantation d'une haie bocagère et d'arbres isolés, abattage, élagage, création d'arbres têtards, pose de clôture, raccordement à l'eau de la ville.

MANDATE le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour cette mission d'accompagnement et pour solliciter, au nom de la commune, une subvention auprès du Conseil Régional et des autres financeurs ;

ACCEPTTE le plan d'action et de montant global proposé ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants à ce projet.

## **2) 4)(09/2019-45) TRAVAUX « LOCAL TECHNIQUE – désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques »**

Monsieur le Maire commente le tableau d'analyse et de notation relatif à l'appel d'offres lancé le 12 Juillet 2019 pour la réalisation des travaux de désamiantage et couverture du local technique - opération inscrite au budget primitif 2019 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
Vu l'appel à concurrence lancé le 12 Juillet 2019  
considérant le rapport d'analyse des offres

**DECIDE**, à l'unanimité, de confier les travaux de réfection de toiture du local technique à :

- **TP PINEAU** – zone Anjou Actiparc – Allée Pie – 49160 LONGUE pour un montant de 38 926.60 HT, soit 46 711.92 € TTC
- **JCM SOLAR 2**, rue Joseph Fourier 49070 BEAUCOUZE pour un montant de 120 585,27 € HT, soit 144 702,33 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant

### **3) (09/2019-46) - PROCEDURE DE DECLARATION D'UNE PARCELLE EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

- Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,
- Vu les constatations attestant que les parcelles C 994 C 921 et C 272 situées rue du pignon Blanc et les bâtiments qui y sont édifiés ne sont manifestement plus entretenus depuis de nombreuses années,
- Vu les courriers demandant aux propriétaires de remédier à cet état,
- Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés situées dans la commune, et notamment dans cette zone située dans le périmètre de la ZAC de la Corbière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire :

- à utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales pour les parcelles susmentionnées ;
- à signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

### **4) (09/2019-47) – DENOMINATION DE VOIE EN AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

VU l'article L 2121-29 du CGCT

Vu les articles L 2213-28 et R 2512-6 du CGCT

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au Bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination des voies

ADOPTENT la dénomination suivante

	DE...	A...
Impasse de l'Anjou	de la rue d'Anjou	l'extrémité de la parcelle cadastrée B 1324
Impasse de Lorraine	De la rue de Lorraine	l'extrémité de la parcelle cadastrée B 1324

AUTORISENT le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

### **5) (09/2019-48) – ADHESION A L'ASAD 49**

Considérant l'opportunité de détruire les nids de frelons sur le territoire communal

Vu les modalités d'intervention proposées par l'association ASAD 49

Le Conseil Municipal

DECIDE

- D'adhérer à l'association ASAD 49 selon les modalités proposées (50 € l'intervention pour les nids inférieurs à 20 m du sol – 50 % pris en charge par la collectivité)
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante

## 6) (09/2019-49) – EXTENSION DU PERIMETRE NATURA 2000 -avis à donner

Vu les articles L 414-1 et R 414-3 du Code de l'environnement prévoyant une consultation des organes délibérants des communes et des EPCI concernés par la révision du périmètre.

Les membres du Conseil Municipal EMETTENT, par 13 voix pour et 2 abstentions, un avis favorable à l'extension concernant

- le lit majeur de la Loire à l'aval de Gennes,
- les zones humides en rive droite de la Loire,
- la vallée du Thouet
- et le coteau calcaire saumurois.

Le fait d'intégrer ces zones au site Natura 2000 permet d'envisager une gestion des espaces naturels et des espèces d'intérêt communautaire de manière globale et cohérente. Ce projet permet également de répondre, de manière plus cohérente, aux enjeux de conservation de certaines espèces, en prenant en compte la globalité de leurs milieux de vie.

Après extension la superficie du site Natura 2000 sera portée de près de 5160 ha actuellement à un total de 9 450 ha environ.

## 7) (09/2019-50) – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Pour permettre quelques adaptations d'affectation budgétaire, Le Conseil Municipal ADOPTE la décision modificative n°2 au budget communal pour l'exercice 2019 telle que détaillée comme suit,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<b>Section d'investissement</b>				
204172. Eclairage public du canal	9 400.00			
204172. Rénovation éclairage du stade	30 875.94			
21538. Eclairage public du canal		9 400.00		
21538. Rénovation éclairage du stade		30 875.94		
Art. 001. Excédent investissement Reversement SICALA			4.34	
Art. 002. Excédent de fonctionnement Reversement SICALA			1 306.00	

## 8) (09/2019-51) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le Maire communique le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges de transfert réunie le 12 septembre dernier. Aucune charge nouvelle n'a été transférée en 2019 par les communes à Baugeois Vallée. La commission s'est essentiellement positionnée sur le montant des charges évaluées selon la méthode dérogatoire, révisables chaque année. Chaque conseil municipal doit approuver ce rapport.

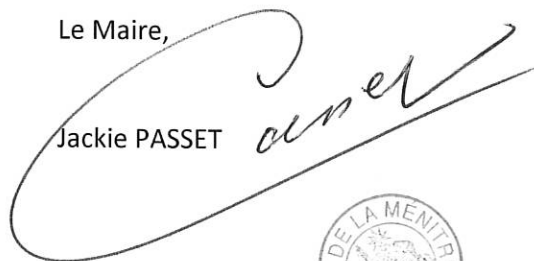
Le conseil municipal,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges de transfert) de la communauté de communes Bauges Vallée du 12 septembre 2019,  
ADOPTÉ ledit rapport.

\* \*  
\*

Le Maire,

Jackie PASSET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Passet', written over the printed name 'Jackie PASSET'.

